

(https://www.syndicat-emeraude.fr/sites/default/files/styles/img__1280x768__image_scale__crop_main/public/media/images/LOGO%20ECO%20DDS%202%20LIGNES2016%203.2.jpg?itok=dNnlFncG)

Éco-DDS

La filière de reprise des déchets chimiques

Publié le 19 février 2020

Qui est Éco-DDS ?

La société Éco-DDS a été créée en avril 2012 à l'initiative de 48 acteurs du marché de la fabrication et de la distribution de produits grand public. Elle réunit 31 fabricants et 17 distributeurs.

Se débarrasser de ses produits chimiques de la maison

Éco-DDS traite uniquement des déchets chimiques provenant de la consommation d es ménages.

Les « déchets diffus spécifiques (DDS) » au sens de la loi sont issus de produits conten ant une ou plusieurs molécules chimiques, qui peuvent constituer un risque pour la sa nté et/ou l'environnement. La liste de ces produits est définie par le décret du 16 août

2012.

Dans cette liste, on repère plusieurs catégories d'usages :

Bricolage et décoration : peinture, vernis, lasure, enduit, mastic, colle, résine, mousse expansive, antirouille, *white spirit*, décapant, solvant, diluant acétone.

Entretien des véhicules : antigel, filtre à huile, liquide de dégivrage et de refroidissem ent, anti-goudron.

Produits spéciaux : déboucheur des canalisations, ammoniaque, soude, eau oxygéné e, acide, décapant pour le four, répulsif, produits de traitement des matériaux, notam ment du bois.

Entretien de la piscine : galets de chlore et désinfectant piscine, produits régulateurs de PH.

Jardinage : engrais non-organique, anti-mousse, insecticide, herbicide, fongicide.

Chauffage, cheminée et barbecue : combustible liquide, allume-feu, nettoyant de che minée, alcool à brûler, produit de ramonage.

Mais pas n'importe comment !

Éco-DDS **collecte, regroupe** et **traite** les déchets chimiques dans des conditions visa nt à **préserver** aussi bien **la santé de chacun** que **l'environnement**.
Ils **pérennisent la filière** des déchets diffus spécifiques (DDS), grâce à une démarche d'innovation continue visant à toujours améliorer les processus.

Pourquoi une collecte des produits chimiques spécifique ?

Parce que rassemblés et mélangés dans une même poubelle, les déchets chimiques p ourraient occasionner des réactions chimiques dangereuses, par exemple des départ s de feu.
Il existe d'autres moyens de collecte que votre déchèterie. En effet, des points de coll ecte temporaires sont régulièrement mis en place comme ceux réalisés en partenaria t avec des grandes enseignes de bricolage comme CASTORAMA et LEROY MERLIN, et de jardinage comme GAMM'VERT et BOTANIC.

Les déchets chimiques nécessitent un transport sécurisé, séparé des déchets ordinaires, pour prévenir tout risque de réactions dangereuses. C'est pour cette raison qu'ils sont interdits dans la collecte des encombrants.

Et ensuite ?

Selon leur typologie, la majorité de ces déchets font l'objet d'une valorisation énergétique, c'est-à-dire qu'ils sont utilisés pour produire du chauffage ou de l'électricité, ou un combustible de substitution (ex : dans les cimenteries). Dans tous les cas, ils sont éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Sur l'Éco-site du Plessis-Bouchard, une benne Éco-DDS est en place sur votre déchèterie. Il vous est ainsi possible d'y déposer vos produits chimiques ménagers (peinture, vernis, lasure, enduit, colle, résine, *white spirit*, liquide de dégivrage et de refroidissement, produits de traitement des matériaux, engrais non-organique, anti-mousse, insecticide, herbicide, fongicide, combustible liquide, ...)

(https://www.syndicat-emeraude.fr/)

SYNDICAT EMERAUDE
172, Chaussée Jules César
95130 Le Plessis-Bouchard

Horaires :
Du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
01 34 11 92 92